



Service de la Synthèse Budgétaire

OBJET : Projet de décision modificative n°2 d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2015

2015 DFA 56 G

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire du Département de Paris pour 2015 que vous avez adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 29 et 30 juin 2015 s'élevait :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 1 331 M€ pour les autorisations de programme ;
 - ✓ à 388 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 3 316 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 1 327 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 392 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 3 428 M€.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE – LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2015.....	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM2 2015.....	
SOUS-TITRE I – L'EQUILIBRE GÉNÉRAL.....	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	
SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D'ORDRE.....	
3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	
TITRE I – LES RECETTES.....	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
4^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....	

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2
(Document budgétaire)**

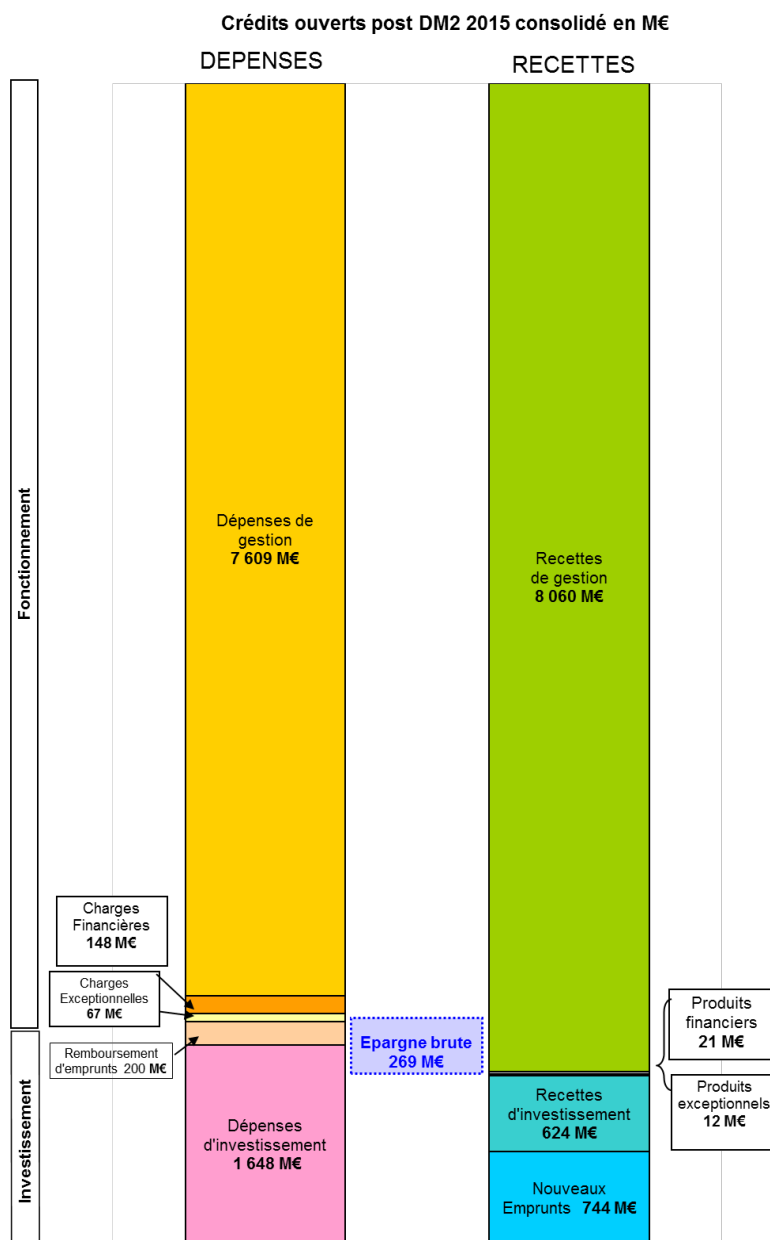
**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2
(Individualisation des autorisations de programme)**

1^{ère} Partie : LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2015

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM2 2015

A// L'équilibre général de la DM2 2015

Le projet de la DM2 2015 vise à ajuster le budget voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après et prévoit essentiellement des inscriptions d'ordre technique. L'inscription de 31 M€ de recettes de fonctionnement permet, une fois couvert le besoin de crédits en fonctionnement, d'autofinancer la section d'investissement à hauteur de 16 M€. L'autofinancement ainsi dégagé permet de couvrir l'intégralité du besoin de financement en investissement, si bien que l'autorisation d'emprunt demeure inchangée, limitée à 744 M€ (soit le montant du BP).



B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

▪ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font l'objet de 16,3 M€ d'inscriptions additionnelles, soit une augmentation de + 1 % par rapport aux crédits ouverts.

Les inscriptions nouvelles pour les **subventions d'équipement** sont de + **3,8 M€**.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de + **8,4 M€**.

Par ajustement aux prévisions d'exécution, les **dépenses de travaux** présentent une variation de + **1,5 M€**.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de + **2,7 M€**, dont 1,1 M€ d'annulations de titres.

▪ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement restent stables.

▪ Les dépenses de fonctionnement

Les inscriptions proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14,6 M€, soit une augmentation de 0,2 % par rapport aux crédits ouverts.

Les **charges à caractère général** progressent de **2,2 M€**, afin de financer les dépenses d'intérim supplémentaires (éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement).

Les **subventions** versées par la collectivité parisienne augmentent de **10 M€**, au titre de la cotisation au GIP « Paris 2024 » pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques.

La **contribution au SYCTOM** est majorée de **3 M€** (partiellement compensés par l'inscription de 1,7 M€ de recettes).

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de **0,08 M€** au titre de la restitution de taxes départementales.

Les **charges exceptionnelles** sont en recul de **0,7 M€** afin d'ajuster les inscriptions semi-budgétaires techniques pour la constitution de provisions pour risques et créances sur le budget départemental.

▪ Les recettes de fonctionnement

Les inscriptions proposées pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à 30,9 M€, soit une hausse de 0,4 % par rapport aux crédits ouverts.

Les **impôts et taxes** progressent de **26,5 M€** dont 20,0 M€ au titre de la CVAE et 1,1 M€ au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Les **compensations de transferts de compétence** augmentent par ailleurs de **1,6 M€** et les **dotations** de **8,7 M€** pour tenir compte des montants notifiés.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** sont en baisse de **5,9 M€**, sous l'effet contracté de la diminution attendue du volume des annulations de mandats (- 7,6 M€) et de du remboursement à la ville par le SYCTOM du trop-perçu de redevance 2014 (+ 1,7 M€).

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

- Logement

Les **dépenses d'investissement** dédiées au logement augmentent de **3,0 M€**. Ces crédits seront consacrés à des travaux dans les centres d'hébergements pour les réfugiés.

- Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** relatives à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de **3,0 M€**, afin d'ajuster la **contribution versée au SYCTOM** (partiellement compensés par l'inscription de 1,7 M€ de recettes, cf *infra*).

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de **2,8 M€**, dont 1,7 M€ de restitution de trop perçus au titre de la redevance SYCTOM et 1,2 M€ au titre de la TEOM.

Les **dépenses d'investissement** augmentent de **6,1 M€**. 3,8M€ supplémentaires de subventions seront versés à la RATP pour les travaux de prolongement et d'adaptation des stations de la ligne 14. 1,2M€ seront consacrés à l'installation de bornes de recharge électrique dans le cadre de la COP21. Enfin, 1,1M€ concernent des annulations de titre sur exercice antérieur au titre de trop perçus de subvention provenant de la Région Ile-de-France, notamment pour le tunnel de Pantin.

- **Aide Sociale et Solidarité**

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées à l'aide sociale et à la solidarité progressent de **2,2 M€**, afin de financer les dépenses d'intérim supplémentaires au titre de l'aide sociale à l'enfance (éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement).

Les **dépenses d'investissement** consacrées à l'aide sociale et à la solidarité sont en hausse de **1,5 M€**, afin de financer les avances au Samu Social.

- **Sport et jeunesse**

Les **dépenses de fonctionnement** relatives au sport sont ajustées de **10 M€** au titre de la cotisation au GIP « Paris 2024 » pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques.

- **Services Généraux**

Les **dépenses de fonctionnement** sont minorées de **0,6 M€**, sous l'effet contracté de la majoration des restitutions de taxes départementales (+ 0,08 M€) et de l'ajustement à la baisse des inscriptions semi-budgétaires pour la constitution de provisions pour risques et créances sur le budget départemental.

Les **recettes de fonctionnement** sont augmentées de **28,0 M€** sous l'effet contracté de la hausse de 25,4 M€ des impôts et taxes (dont 20,0 M€ au titre de la CVAE), de la majoration des compensations des transferts de compétences (+ 1,6 M€) et des dotations de l'Etat (+ 8,7 M€), ainsi que de la baisse du volume des annulations de mandats (- 7,6 M€).

Les **dépenses d'investissement** sont majorées de **5,6 M€**. Dont 1,5 M€ qui seront versés à la DSP du Père Lachaise au titre des biens de retour et des biens de reprise. Le reste correspond à des opérations entre chapitre sur les provisions afin de piloter au mieux les échéances de fin d'exercice.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris des 29 et 30 juin 2015, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2015 sont établies à :

- 1 331 M€ pour les autorisations de programme ;
- 388 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion de la décision modificative N°2, les variations proposées aboutissent à l'inscription de :

- - 3,5 M€ pour les autorisations de programme ;
- 4,3 M€ pour les crédits de paiement, qui recouvrent uniquement des dépenses réelles.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires du Département de Paris en investissement à :

- 1 327 M€ pour les autorisations de programme ;
- 392 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Les autorisations de programme

Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 500 K€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses ainsi qu'un transfert de 4,0 M€ du département vers la ville

Les propositions se répartissent ainsi entre les différentes missions du Département :

Missions	Libellés	Autorisations de programme DM2 2015	
		Dépenses	Recettes
55000	Développement économique et emploi	-4 000 000	0
65000	Logement et habitat	500 000	
Missions organiques		-3 500 000	0
Missions transversales		0	0
TOTAL GENERAL		-3 500 000	0

Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions du Département.

Dépenses

- Un ajustement de - 3,5 M€ sur les autorisations de programme est proposé.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....- 4,0 M€

Ce montant correspond au transfert d'autorisation de programme de 4,0 M€ pour l'opération cour de l'industrie du budget du département vers le budget de la ville.

LOGEMENT ET HABITAT.....0,5 M€

Ce montant correspond à l'autorisation de programme pour la rénovation de bâtiments pour l'accueil de réfugiés.

Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue du vote du budget supplémentaire pour 2015 au Conseil de Paris de juin, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 1,331 Md€.

Après le vote de la décision modificative 2, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 1,327 Md€.

	Dépenses
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS 2014	1 330 576 702,76
Autorisations de programme DM1	-3 500 000,00
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2	1 327 076 702,76

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Missions	Stock net après BS 2015	Total DM2	Stock net après DM2 2015
Systèmes et technologies de l'information	194 829,50	-	194 829,50
Ressources Humaines	64 420,43	-	64 420,43
Achats	30 000,00	-	30 000,00
Achats, logistique, implantations administratives et transports	773 625,22	-	773 625,22
Patrimoine et architecture	2 302 351,49	-	2 302 351,49
Familles et petite enfance	6 900 035,35	-	6 900 035,35
Action sociale, enfance et santé	38 031 152,46	-	38 031 152,46
Affaires culturelles	817 069,51	-	817 069,51
Finances (services communs)	3 715 000,00	-	3 715 000,00
Développement économique et emploi	4 413 127,14	-4 000 000,00	413 127,14
Logement et habitat	817 517,81	500 000,00	1 317 517,81
Affaires scolaires	117 604 082,45	-	117 604 082,45
Jeunesse et sports	38 803,15	-	38 803,15
Missions organiques	175 702 014,51	-3 500 000,00	172 202 014,51
Dons et legs	17 042,03	-	17 042,03
Etudes	1 112 514,95	-	1 112 514,95
Grand projet de renouvellement urbain	67 529 241,75	-	67 529 241,75
Action en faveur des personnes handicapées	1 246 662,52	-	1 246 662,52
Opérations sous mandat	4 226 961,61	-	4 226 961,61
Schéma directeur informatique	5 543 150,15	-	5 543 150,15
Compte foncier	3 305 136,19	-	3 305 136,19
Avances de trésorerie	3 483 438,00	-	3 483 438,00
Subventions d'équipement	1 061 410 541,05		1 061 410 541,05
Avances sur marchés	7 000 000,00	-	7 000 000,00
Missions transversales	1 154 874 688,25	0,00	1 154 874 688,25
TOTAL GENERAL	1 330 576 702,76	-3 500 000,00	1 327 076 702,76

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées à la présente décision modificative représentent 4,3 M€ :

- 4,3 M€ d'opérations réelles supplémentaires, dont le financement est assuré par l'autofinancement volontaire dégagé de la section de fonctionnement ;

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		4 324 146,00	-22 635 777,41
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	-22 635 777,41
204	Subventions d'équipement versées	3 800 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	-1 000 000,10	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	24 146,00	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,10	0,00
OPERATIONS D'ORDRE		0,00	26 959 923,41
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	26 959 923,41
Total général		4 324 146,00	4 324 146,00

En complément de la présentation par chapitres, le tableau suivant présente la répartition des inscriptions par direction :

Directions	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	4 324 146,00	-22 635 777,41
Action sociale, enfance et santé	1 500 000,00	0,00
Finances (services financiers communs)	-1 500 000,00	-22 635 777,41
Voirie et déplacements	3 800 000,00	0,00
Logement et habitat	500 000,00	0,00
Affaires scolaires	24 146,00	0,00
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	26 959 923,41
Finances (services financiers communs)	0,00	26 959 923,41
TOTAL	4 324 146,00	4 324 146,00

Opérations réelles

Dépenses

Les dépenses réelles (4,3 M€) se composent de 4,3 M€ d'inscriptions additionnelles.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....3,8 M€

Il s'agit d'une inscription complémentaire pour couvrir les appels de fonds RATP concernant la ligne 14 pour le prolongement et l'adaptation des stations.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ.....1,5 M€

Nous proposons l'inscription de 1,5 M€ pour le paiement d'une avance en compte courant au bénéfice du Samu Social.

LOGEMENT ET HABITAT.....0,5 M€

Inscription de 500 K€ permettant la rénovation de bâtiments pour permettre l'accueil de réfugiés.

AFFAIRES SCOLAIRES.....0,02 M€

Cette inscription correspond à un ajustement sur le chapitre des comptes de tiers suite aux dernières données d'exécution connues.

Recettes

Virement de la section de fonctionnement et bascule de l'autorisation d'emprunt.

FINANCES.....4,3 M€

L'autofinancement volontaire de la section de fonctionnement, dégagé à hauteur de 27 M€, assure l'équilibre de la section d'investissement.

Nous proposons également le transfert, à hauteur de 22,7 M€, de l'autorisation d'emprunt du département vers la ville.

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Après le vote du budget supplémentaire à la séance du Conseil de juin 2015, le budget de fonctionnement du Département s'établit à 3 316,02 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative n°2 s'élèvent à 111,92 M€.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- participation de la Ville à l'équilibre du budget du Département.....+ 96,15 M€
- fiscalité+ 14,08 M€
- insertion.....+ 1,70 M€
- dotations et participations.....- 0,01 M€

+ 111,92 M€

en dépenses :

- atténuations de produits.....+ 83,49 M€
- autofinancement.....+ 26,96 M€
- charges à caractère général.....+ 2,20 M€
- charges exceptionnelles.....- 0,73 M€

+ 111,92 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour la décision modificative n°2 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget supplémentaire 2015	Variation DM2 2015	Montant nouveau budget 2015
FISCALITE	2 239 389 285,00	14 082 912,00	2 253 472 197,00
Impôts directs locaux	1 283 280 185,00	14 210 140,00	1 297 490 325,00
Impôts indirects	956 109 100,00	-127 228,00	955 981 872,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	54 333 516,00	-13 443,00	54 320 073,00
Concours de l'Etat	3 335 978,00	-13 443,00	3 322 535,00
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dotations de compensation</i>	<i>3 335 978,00</i>	<i>-13 443,00</i>	<i>3 322 535,00</i>
Autres participations	50 997 538,00	0,00	50 997 538,00
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE	526 464 079,19	96 150 622,41	622 614 701,60
AUTONOMIE	11 300 000,00	0,00	11 300 000,00
INSERTION	264 030 585,00	1 698 722,00	265 729 307,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	102 055 195,00	0,00	102 055 195,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	565 695,00	0,00	565 695,00
Autres produits de gestion courante	101 489 500,00	0,00	101 489 500,00
PRODUITS FINANCIERS	1 161 700,00	0,00	1 161 700,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 552 000,00	0,00	89 552 000,00
ATTENUATION DE CHARGES	495 000,00	0,00	495 000,00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	100 000,00	0,00	100 000,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	27 140 106,14	0,00	27 140 106,14
TOTAL	3 316 021 466,33	111 918 813,41	3 427 940 279,74

L'inscription de 111,92 M€ proposée en recettes à la deuxième décision modificative 2015 résulte des mouvements suivants :

Sur les impôts directs, une hausse de 12,95 M€ de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est prévue ainsi qu'une hausse de 0,81 M€ de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de 0,45 M€ de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Sur les impôts indirects, la prévision de recettes provenant du fonds chargé de réduire les inégalités relatives aux charges en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS) est revue à la baisse de 0,13 M€.

Sur les dotations et participations, un ajustement à la baisse de 0,01 M€ est prévu.

Sur les recettes d'insertion, la recette issue du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) augmente de 2,11 M€ tandis que celle perçue au titre de la TIPP connaît un recul de 0,41 M€.

Compte-tenu de ces mouvements, il est proposé une majoration de 96,15 M€ de la contribution d'équilibre versée par le budget de la Ville.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative n°2 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget supplémentaire 2015	Variation de la DM 2015	Montant nouveau budget 2015
CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats d'avenir)	220 407 232,00	0,00	220 407 232,00
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65	914 766 092,31	2 200 000,00	916 966 092,31
Charges à caractère général	112 811 012,57	2 200 000,00	115 011 012,57
Autres charges de gestion courante	801 955 079,74	0,00	801 955 079,74
<i>Aides sociales (hors subventions)</i>	<i>701 931 089,00</i>	<i>0,00</i>	<i>701 931 089,00</i>
<i>Subventions de fonctionnement</i>	<i>35 056 661,00</i>	<i>0,00</i>	<i>35 056 661,00</i>
<i>Dotation de fonctionnement des collèges</i>	<i>18 653 588,00</i>	<i>0,00</i>	<i>18 653 588,00</i>
<i>Fonds de solidarité logement</i>	<i>19 850 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>19 850 000,00</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>26 463 741,74</i>	<i>0,00</i>	<i>26 463 741,74</i>
PARTICIPATIONS	402 852 002,00	0,00	402 852 002,00
STIF	377 757 282,00	0,00	377 757 282,00
Caisses des écoles	5 505 709,00	0,00	5 505 709,00
Enseignement privé	19 589 011,00	0,00	19 589 011,00
AUTONOMIE	145 964 748,32	0,00	145 964 748,32
INSERTION	427 980 328,78	0,00	427 980 328,78
CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00	0,00	100 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 410 369,33	-727 201,00	17 683 168,33
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 045 398 568,00	83 486 091,00	1 128 884 659,00
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	52 942 125,59	26 959 923,41	79 902 049,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	85 100 000,00	0,00	85 100 000,00
DÉPENSES IMPRÉVUES	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00
TOTAL	3 316 021 466,33	111 918 813,41	3 427 940 279,74

Les variations proposées dans le cadre de la décision modificative n°2 atteignent un montant de 111,92 M€.

Les charges à caractère général augmentent de 2,20 M€ pour couvrir les dépenses d'intérim au titre de l'aide sociale à l'enfance (éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement).

Les charges exceptionnelles sont minorées de 0,73 M€ afin d'ajuster le niveau des provisions pour risques et créances douteuses.

Les atténuations de produits sont majorées de 83,49 M€, essentiellement sous l'effet d'un transfert technique de 83,41 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement, du budget du Département vers le budget de la Ville (remboursement de la contribution au redressement des finances publiques). Ce transfert est neutre budgétairement.

Compte-tenu de ces mouvements, l'autofinancement volontaire peut être augmenté de 26,96 M€, permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.